



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 90234

## Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences, dans le domaine culturel, de la crise sanitaire qui touche actuellement la Réunion. En effet, le secteur économique a obtenu des mesures d'aides substantielles afin de répondre aux grandes difficultés que subissent les chefs d'entreprise, les artisans ou encore les commerçants. En revanche, le secteur culturel qui est également frappé de plein fouet par les conséquences induites de cette épidémie n'a pu actuellement bénéficier d'aucun secours. Pourtant, des activités et donc des emplois sont menacés. Aussi, il lui demande quelle mesure il envisage de prendre afin de venir en aide à ce secteur d'activité.

## Texte de la réponse

La crise sanitaire qui touche la Réunion n'est pas sans conséquences dans le domaine de la culture. Elles varient cependant nettement en importance selon les secteurs. Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, les salles ont subi une réduction de la fréquentation comme les autres salles de spectacle, certains spectateurs potentiels préférant ne pas sortir par crainte de l'épidémie. En matière de tournages, les risques d'interruption qui ont pesé un moment sur la série de France 2 « Les yeux du volcan », de très loin le plus gros employeur de techniciens et d'artistes locaux dans ce secteur durant cette période, ne se sont heureusement pas concrétisés. Pour les autres tournages, on note le report de deux épisodes d'une série policière et d'une émission de jeux qui devaient être tournés à la fin du premier semestre. Les salles dédiées au spectacle vivant ont été affectées par des annulations de la part de groupes, de compagnies ou d'artistes venant de métropole qui n'ont pas souhaité s'exposer à l'épidémie. Le nombre de ces annulations est resté limité dans l'ensemble : deux annulations au centre dramatique de l'océan Indien, deux annulations au Séchoir, mais aucune au théâtre des Bambous, à l'exception de l'office départemental de la culture (ODC) qui a enregistré seize annulations, dont douze correspondent à des locations de salle par des producteurs privés. Des spectacles de remplacement ont parfois pu leur être substitués, comme au centre dramatique. L'impact financier n'est pas neutre, particulièrement pour l'ODC, de très loin la structure la plus affectée, mais il faut observer qu'il porte sur des structures subventionnées qui disposent d'équipes permanentes de techniciens et de personnels administratifs. Il est donc sans effet sur l'emploi de ces derniers. Dans le domaine du théâtre, les acteurs locaux ne paraissent guère avoir été affectés. Les auteurs, qu'ils soient dramatiques ou autres, disposent tous d'autres revenus que ceux de leur production artistique. Dans le secteur des arts plastiques, l'épidémie est sans conséquences particulières. L'impact principal semble porter sur les musiciens. En conséquence de la chute de la fréquentation touristique, nombre de lieux comme les hôtels, restaurants ou cafés ont en effet réduit leur activité et limité leur demande. Certains musiciens pourraient connaître des difficultés pour rassembler le nombre d'heures nécessaires à l'indemnisation des intermittents du spectacle. Il faut cependant remarquer que le nombre total des artistes musiciens intermittents indemnisés par les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC) n'est que d'une trentaine de personnes. Les autres musiciens disposent fréquemment d'une autre activité professionnelle ou bénéficient des prestations sociales des travailleurs sans emploi, ce qui a pu contribuer à amortir la réduction de leurs ressources provenant des concerts. En tout état de cause, l'Agence nationale pour

l'emploi (ANPE) spectacle n'a pas enregistré de message d'alerte particulier, estimant pour les musiciens que nombre d'entre eux ont compensé les difficultés par des activités de formation ou des interventions dans les secteurs concernés. Il est cependant encore trop tôt pour en mesurer l'impact. La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a lancé une opération intitulée « Artistes contre chik » les 7, 8 et 9 avril dernier, destinée particulièrement à relancer les activités culturelles. La lettre d'intention en est ainsi rédigée : « Le chikungunya n'épargne pas les artistes ni tous ceux qui contribuent à la culture. Ils sont touchés dans leur corps, mais aussi dans leurs conditions de vie, comme beaucoup d'autres Réunionnais. Ils participent à la lutte contre la maladie en appelant à mettre en oeuvre toutes les mesures de prévention face au moustique qui transmet l'épidémie. Continuer d'aller au spectacle, au concert, au cinéma, à la bibliothèque, au musée et à découvrir notre patrimoine, c'est aussi refuser de céder au chikungunya. Se cultiver et se distraire pour faire face au « chik ensemble ». Un matériel documentaire a été distribué au public dans l'ensemble des structures culturelles participant à l'opération, de pair avec le matériel de sensibilisation à la prévention édité par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales : une carte postale représentant un dessin de l'auteur de BD Serge Huo Chao Si ; deux textes courts en langue créole commandés et publiés sur feuillets séparés, avec la lettre d'intention. Dans les huit salles de spectacle ayant participé, un des textes a été lu au public en lever de rideau. Un film de trois minutes réalisé par Laurent Pantaléon à partir du texte de Teddy Lafare-Gangama a été diffusé dans trente salles de cinéma avant chaque séance. Le conseil général et le conseil régional de la Réunion ont invité le public à découvrir ou redécouvrir leurs musées, l'entrée étant gratuite à cette occasion. Le réseau des bibliothèques et médiathèques s'est également mobilisé : l'ouvrage *Le Chik, le choc, le chèque* de Bernard-Alex Gaüzère et Pierre Aubry, récemment publié aux éditions Azalées, est présenté dans l'ensemble du réseau ; des expositions de travaux d'enfants, des mises en valeur de fonds scientifiques et des conférences ont été mises en place, notamment dans les bibliothèques et médiathèques de Saint-Pierre, Le Port, Saint-Denis, Sainte-Marie et Saint-André. La bibliothèque départementale a proposé une bibliographie et une présentation d'ouvrages patrimoniaux traitant des épidémies qu'a connu la Réunion par le passé. Dans les hôpitaux de Saint-Denis et Saint-Pierre, des concerts de musique ont été organisés. D'autres événements doivent prolonger ce temps fort avec, entre autres : une exposition au muséum d'histoire naturelle ; un ou plusieurs concerts spéciaux réunissant des artistes de la Réunion et d'ailleurs ; un ensemble d'activités, avec l'école des beaux-arts et l'institut de l'image de l'océan Indien (ILOI) ; des conférences scientifiques sur le chikungunya dans les bibliothèques et les librairies. Par ailleurs, cette opération a été relayée par les supports de communication du ministère de la culture et de la communication, sur le portail Culture.fr ([www.culture.fr](http://www.culture.fr)), où le visuel de Serge Huo Chao Si peut être envoyé sous forme de carte postale électronique et où le film de Laurent Pantaléon est disponible en téléchargement, ainsi que les textes publiés. La couverture de la presse écrite et audiovisuelle a été particulièrement nourrie. En outre, la DRAC a incité le pôle régional des musiques actuelles à appuyer l'initiative d'un syndicat hôtelier visant à organiser près de deux cents concerts dans les hôtels, restaurants et cafés. Elle étudiera avec bienveillance les demandes d'appui qui pourraient lui être formulées à cette occasion. Il semble qu'une reprise des activités de spectacle s'opère depuis la fin avril, la presse liant la soif de spectacles qui se ferait jour à l'action de la DRAC ayant appelé à une « résistance culturelle au chik ».

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90234

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3230

**Réponse publiée le :** 6 juin 2006, page 5900